

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE Théâtre de la Manufacture-APASQ

En vigueur du 20 juin 2013 au 19 juin 2014

Cachets minimums

Décors	2 492,45 \$
Costumes	2 492,45 \$
Éclairages	1 970,77 \$
Son	1 970,77 \$

Redevances minimums - dès la 1re représentation

29 représentations garanties et moins: 1,75 % du cachet négocié

30 représentations garanties: 1,25 % du cachet négocié

Représentations supplémentaires: 1,75 % du cachet négocié

Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13,0% contribution

Déduction sur redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
----------------------	--------------

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective Théâtre de la Manufacture-APASQ